



Monsieur Luc Chatel
 Ministre de l'Education Nationale
 110 rue de Grenelle
 75357 PARIS 07 SP

Monsieur le ministre,

Si différents dispositifs visent aujourd'hui à surmonter la difficulté scolaire, dont les causes sont multiples et complexes, l'action spécifique des RASED a fait la preuve de son efficacité. L'étude universitaire récente menée par l'Université Paris-Descartes l'a encore prouvée. Or, les personnels enseignants spécialisés et psychologues qui y exercent—actuellement, sont de plus en plus inquiets sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

En 2008, si l'annonce de la suppression de 3 000 postes d'enseignants spécialisés a entraîné une mobilisation exceptionnelle (250 000 signatures pour la pétition « sauvons les RASED »), 1500 d'entre eux ont été fermés et 1 500 personnels ont été nommés sur des postes dits « surnuméraires. Le rétablissement des 3000 postes supprimés s'avère indispensable. Par ailleurs, le contexte actuel de suppression globale de 16 000 postes dans l'Education Nationale, ravive les inquiétudes quant à des opérations de fermetures de ces postes lors de la prochaine carte scolaire.

Malgré la parution de la circulaire 2009-088 soulignant l'existence des RASED à l'Ecole, et les promesses du ministère sur le maintien des aides spécialisées E et G, nos interrogations sur les prochains départs en formations spécialisées se concrétisent. Il n'y a eu ainsi cette année que 36 candidats retenus pour l'aide rééducative et 119 pour l'aide pédagogique, alors qu'ils étaient respectivement 252 et 544 l'année précédente.

Nous vous interpellons sur le caractère très déstabilisant du climat dans lequel se trouvent actuellement les personnels concernés. Pour tous les enseignants spécialisés et les psychologues, il est particulièrement difficile de mener leurs missions avec une telle incertitude sur leur devenir.

Enfin, le nouveau cadre universitaire de formation des maîtres fait peser les plus grandes menaces sur le maintien du CAPA-SH et DEPS. Aussi, nous vous demandons l'ouverture de discussions sur le devenir de l'ensemble des formations spécialisées et des centres de formation ASH.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous accorder une audience le plus tôt possible, afin de préciser rapidement ces points et pouvoir apporter aux équipes, aux familles et plus largement à l'ensemble du système éducatif, l'assurance que les dispositifs d'aides spécialisées auront les moyens de poursuivre leur mission pour la réussite de tous les enfants à l'Ecole.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Les organisations syndicales (SE-Unsa, Sgen-CFDT, Snuipp, Snudi FO, CGT Educ'action), les associations professionnelles (AFPEN, FNAME, FNAREN), et les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP)